

**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2016**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
*(affichage et presse)*

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

Dans le cadre de ses délégations de compétences le maire a pris les décisions suivantes dont il a rendu compte en Conseil Municipal :

- Mise à la côté des tampons rue de la Motte par l'entreprise COLAS pour 1449,70 €
- Commande d'une étude pour l'Ad'AP à l'APAVE pour 3 840 €
- Signature d'un contrat avec EDF pour la fourniture de gaz dans les bâtiments communaux
- Renoncement au droit de préemption urbain sur les parcelles AM 746 et 758 au lotissement du Vivier et AH 251 chemin de Romorantin.

**SUBVENTION À L'ASSOCIATION TOUT TERRE POUR LE FESTIVAL DE LA CERAMIQUE**

Le Conseil Municipal a décidé de reconduire pour 2016 la subvention qu'il verse chaque année à l'association TOUT TERRE pour l'organisation du Festival de la Céramique au château de Villesavin. Une somme de 100 € sera versée qui servira de tremplin aux autres financements publics. Cette manifestation génère des retombées chez les commerçants Turisiens.

**CONTRAT DE PRESTATION AVEC ANNIE BRAULT CONTEUSE**

Les interventions d'Annie BRAULT-THERY, conteuse de Fontaines-En-Sologne, à la bibliothèque municipale rencontrent un succès croissant. Pour formaliser ces prestations, un engagement sera pris avec la commune : elle interviendra pour 5 séances de lecture publiques annuelles au prix de 150 € au total.

**VENTE D'UNE LICENCE IV DE DEBIT DE BOISSON**

La licence IV de débit de boisson, acquise en 2015 pour l'installation du restaurant/Bar au Vivier, va être revendue. Sa durée de validé étant limitée à 3 ans après sa dernière utilisation et afin d'éviter qu'elle ne perde de la valeur, le Conseil Municipal a décidé de s'en séparer. Il s'en procurera une nouvelle lorsque le projet sera abouti.